



Distr. générale  
11 août 2025  
Français  
Original : anglais

**Organe subsidiaire de conseil scientifique  
et technologique**

Soixante-troisième session  
Belém, 10-21 novembre 2025

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

Soixante-troisième session  
Belém, 10-21 novembre 2025

**Rapport annuel commun du Comité exécutif du Mécanisme  
international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés  
aux incidences des changements climatiques et du Réseau  
de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise  
en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes  
des changements climatiques****Résumé**

Le présent rapport contient des informations sur les questions d'organisation et de procédure ayant trait au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et au Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, et couvre la période allant de septembre 2024 à juin 2025. Il sera suivi de deux additifs, qui seront publiés avant la trentième session de la Conférence des Parties et porteront sur l'avancement des travaux du Comité exécutif et du Réseau de Santiago.



## I. Introduction

### A. Mandat

1. À sa dix-neuvième session, la Conférence des Parties (COP) a établi le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Mécanisme international de Varsovie) afin de remédier à ces pertes et préjudices, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux phénomènes qui se manifestent lentement, dans les pays en développement particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements, et a créé un comité exécutif chargé de superviser l'exécution des fonctions du Mécanisme<sup>1</sup>. En application du paragraphe 2 de l'article 8 de l'Accord de Paris, le Mécanisme international de Varsovie est placé sous l'autorité de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), dont il suit les directives.
2. À sa dix-neuvième session, la COP a demandé au Comité exécutif de lui faire rapport chaque année par l'intermédiaire des organes subsidiaires et de formuler des recommandations s'il y avait lieu<sup>2</sup>.
3. À sa deuxième session, la CMA a créé, dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie, le Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques (Réseau de Santiago) afin de catalyser l'assistance technique que les organisations, organes, réseaux et experts compétents apportent aux pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes de ces changements, l'objectif étant de les aider à appliquer des approches pertinentes aux niveaux local, national et régional<sup>3</sup>.
4. Selon le mandat du Réseau de Santiago<sup>4</sup>, le secrétariat du Réseau établit un rapport annuel sur ses activités et celles du Réseau et sur l'exécution de leurs fonctions respectives et le soumet au Conseil consultatif du Réseau pour examen et approbation. Une fois approuvé, le rapport est transmis au secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques pour que celui-ci l'inclue dans le rapport annuel commun du Réseau de Santiago et du Comité exécutif soumis à l'organe ou aux organes directeurs par l'intermédiaire des organes subsidiaires<sup>5</sup>.

### B. Portée

5. Le présent rapport contient des informations sur les questions d'organisation et de procédure, notamment les réunions et manifestations, ayant trait au Comité exécutif et à ses groupes d'experts thématiques (trois groupes d'experts, un groupe d'experts techniques et une équipe spéciale), pour la période allant du 15 octobre 2024 au 30 juin 2025, et au Réseau de Santiago et à son conseil consultatif, son réseau d'organisations, d'organes, de réseaux et d'experts membres et son secrétariat, pour la période allant du 7 septembre 2024 au 30 juin 2025.

6. Le rapport sera suivi de deux additifs : le premier contiendra des informations de fond sur l'avancement des travaux du Comité exécutif, notamment dans le cadre des activités menées par ses groupes d'experts thématiques, entre octobre 2024 et octobre 2025, y compris sur les résultats de sa vingt-troisième réunion, prévue du 30 septembre au 2 octobre 2025 ; le second contiendra des informations de fond sur la mise en service totale du Réseau de Santiago et les étapes franchies entre le 7 septembre 2024 et le 4 septembre 2025, et sur les

<sup>1</sup> Décision [2/CP.19](#), par. 1 et 2. Les fonctions du Mécanisme international de Varsovie sont décrites au paragraphe 5 de cette décision.

<sup>2</sup> Décision [2/CP.19](#), par. 3.

<sup>3</sup> Décision [2/CMA.2](#), par. 43. La COP a pris note de cette décision dans sa décision [2/CP.25](#).

<sup>4</sup> Décision [12/CMA.4](#), annexe I. Cette décision a été approuvée par la COP dans sa décision [11/CP.27](#).

<sup>5</sup> Par. 18 et 19 du mandat du Réseau de Santiago. La liste complète des informations devant figurer dans le rapport annuel se trouve au paragraphe 18 du mandat.

résultats des quatrième et cinquième réunions du Conseil consultatif, tenues respectivement du 15 au 17 avril 2025 et du 2 au 4 septembre 2025.

### C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires

7. Les organes subsidiaires souhaiteront peut-être examiner les informations figurant dans le présent rapport et dans ses additifs et recommander des projets de conclusion ou de décision fondés sur les travaux du Comité exécutif et ceux menés dans le cadre du Réseau de Santiago, pour examen et adoption par l'organe ou les organes compétent(s)<sup>6</sup>.

## II. Questions d'organisation et de procédure

### A. Présidence et composition

#### 1. Comité exécutif

8. Tessa Kelly (Australie) et Mohammed Hafijul Islam Khan (Bangladesh) ont été élus Coprésidents du Comité exécutif pour un mandat d'un an. À la sixième session de la CMA, Ana Luisa Aguilar Candanedo (Panama), Paulette Bynoe (Guyane) et James Thonjo (Kenya) ont été élus membres du Comité, et Ashley Codner (Jamaïque) et Hafiza Humaira Javaid (Pakistan) ont été réélues. Sierra Woodruff (États-Unis d'Amérique) a démissionné le 12 mars 2025. Kajsa Nåtby (Suède) et Maude Dufort-Labbe (Canada), qui ont démissionné respectivement le 27 mai 2025 et le 9 juin 2025, ont été remplacées le jour de leur départ par Paulina Jabczyńska (Suède) et Emily Vallée Watt (Canada). Au 30 juin 2025, six postes étaient en attente de nomination, les membres en place exerçant leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ; en outre, deux postes devant être occupés par des représentants de Parties visées à l'annexe I de la Convention étaient vacants<sup>7</sup>.

9. Le Comité exécutif mobilise, dans le cadre du processus de la Convention et au-delà, des connaissances d'experts, des compétences techniques et un appui utiles aux cinq secteurs d'activité stratégiques de son plan de travail quinquennal glissant<sup>8</sup>, notamment par l'intermédiaire des cinq groupes d'experts thématiques qui se consacrent aux différents secteurs d'activités<sup>9</sup>. Les membres du Comité exécutif facilitent le travail des groupes d'experts thématiques. Par ailleurs, deux d'entre eux représentent le Comité au sein du Conseil consultatif du Réseau de Santiago.

10. Au 30 juin 2025, 61 experts, y compris des représentants des organisations concernées, étaient membres des groupes d'experts thématiques rattachés au Comité exécutif (voir tableau 1), et 8 d'entre eux étaient également membres du Réseau de Santiago. Ces experts sont soit des experts intervenant à titre individuel, soit des représentants d'organes constitués au titre de la Convention et d'organisations externes, et beaucoup d'entre eux sont des observateurs accrédités au titre de la Convention.

<sup>6</sup> Aucun des éléments du présent rapport, y compris la publication de celui-ci, ne préjuge des vues des Parties ou de l'issue de l'examen des questions relatives à la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

<sup>7</sup> La liste des membres actuels du Comité exécutif est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/wim-excom/members>.

<sup>8</sup> Voir <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/executive-committee-of-the-warsaw-international-mechanism-for-loss-and-damage-wim-excom/workplan>.

<sup>9</sup> On trouvera des renseignements plus détaillés sur les groupes d'experts à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/wim-excom#Expert-Groups>.

Tableau 1

**Nombre d'experts appartenant aux groupes d'experts thématiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie au 30 juin 2025**

Groupe d'experts thématique	Représentants intergouvernementales	Représentants d'ONG de l'ONU et et de collectifs d'ONG d'organisations	Représentants admis en qualité d'observateur	Experts intervenant à titre individuel et Représentants représentants d'entités d'organes constitués au titre de la Convention		Experts intervenant à titre individuel et en qualité d'observateur
				Représentants d'organes externes non admises d'observateur	en qualité d'observateur	
Groupe d'experts de l'action et de l'appui		3	1	4		5
Groupe d'experts des pertes autres qu'économiques		3	3	3		6
Groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement		0	0	0		7
Groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques		4	2	0		10
Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population		5	3	2		0
<b>Total</b>		<b>15</b>	<b>9</b>	<b>9</b>		<b>28</b>

## 2. Réseau de Santiago

11. À sa quatrième réunion, le Conseil consultatif du Réseau de Santiago a élu Angela Rivera (Comité exécutif) et Stella Brožek-Everaert (Comité exécutif) Coprésidentes pour un mandat d'un an.

12. À la sixième session de la CMA, Eneida Rabdishta (Albanie) et Voskehat Isakhanyan (Arménie) ont été élues membres du Conseil consultatif. Pendant la période considérée, la composition du Conseil consultatif a changé. Voskehat Isakhanyan, qui a démissionné le 28 février 2025, a été remplacée par Valentina Grigoryan (Arménie) le jour même. Eazaz Aslam Dar (Pakistan) a été remplacé le 20 septembre 2024 par Zulfiqar Younas (Pakistan) et ce dernier, qui a démissionné le 10 décembre 2024, a été remplacé par Aisha Humera (Pakistan) le jour même. Sierra Woodruff, qui a démissionné le 13 février 2025, a été remplacée par Matthias Bachmann (Suisse), qui a été nommé le 7 avril 2025. Le 15 avril 2025, conformément aux dispositions relatives au roulement des représentants des États d'Amérique latine et des Caraïbes au sein du Conseil consultatif, Ide Sosa (Belize) a succédé à Kenel Delusca (Haïti) et Gladys Santis (Chili) a succédé à Belen Reyes (Uruguay). On trouvera sur le site Web du Réseau de Santiago la composition actuelle du Conseil consultatif<sup>10</sup>.

13. À sa quatrième réunion, afin de faciliter l'exécution de ses tâches, le Conseil consultatif a créé un sous-comité du budget, un sous-comité des conflits d'intérêts et une équipe spéciale chargée de la communication.

14. La Directrice du secrétariat du Réseau de Santiago a été nommée le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

15. Suite à l'approbation, à la deuxième réunion du Conseil consultatif, des lignes directrices concernant la désignation d'organisations, organes, réseaux et experts en tant que membres du Réseau de Santiago<sup>11</sup>, celui-ci a accueilli ses premiers membres en octobre 2024. Ils sont plus nombreux depuis, ce qui permet au Réseau de disposer de capacités techniques dans un large éventail de sujets relatifs à la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices, et de bénéficier d'une expérience mondiale, régionale, nationale et locale.

<sup>10</sup> Voir <https://santiago-network.org/about/advisory-board>.

<sup>11</sup> Disponible à l'adresse suivante : [https://assets.santiago-network.org/Common/Documents/Core/SNAB\\_2024\\_2\\_06.Rev.2-Guidelines-Designation-of-OBNE-4-July-2024-FINAL.pdf](https://assets.santiago-network.org/Common/Documents/Core/SNAB_2024_2_06.Rev.2-Guidelines-Designation-of-OBNE-4-July-2024-FINAL.pdf).

16. Au 30 juin 2025, le Réseau de Santiago comptait 57 membres – à savoir 34 représentants d'organisations, 2 d'organismes et 6 de réseaux, ainsi que 15 experts indépendants – qui contribuent à sa portée croissante (voir tableau 2)<sup>12</sup>.

Tableau 2  
**Composition du Réseau de Santiago au 30 juin 2025**

	<i>Organisations</i>	<i>Organismes</i>	<i>Réseaux</i>	<i>Experts indépendants</i>	<i>Total</i>
Membres depuis 2024	11	0	2	9	22
Membres depuis 2025	23	2	4	6	35
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>57</b>

17. Depuis le 12 mai 2025, un groupe constitué de quatre membres du Réseau de Santiago examine la première demande d'assistance technique reçue et traitée par le secrétariat du Réseau, qui émanait du Gouvernement vanuatuain.

## B. Réunions et manifestations

### 1. Comité exécutif

18. La vingt-deuxième réunion du Comité exécutif s'est déroulée du 13 au 15 mai 2025<sup>13</sup> selon des modalités hybrides, a été diffusée en direct sur le Web et était ouverte aux observateurs. La vingt-troisième réunion devrait avoir lieu fin septembre-début octobre 2025.

19. Le Comité exécutif a également organisé neuf réunions de ses groupes d'experts thématiques au cours de la période considérée<sup>14</sup> :

a) Les seizième, dix-septième et dix-huitième réunions du groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement, qui se sont tenues respectivement le 17 octobre 2024, le 3 décembre 2024 et le 8 mai 2025, visaient à faire progresser l'exécution du deuxième plan d'action du groupe d'experts<sup>15</sup> ;

b) Les septième, huitième et neuvième réunions du groupe d'experts des pertes autres qu'économiques, qui se sont tenues respectivement le 5 novembre 2024, le 23 janvier 2025 et le 23 avril 2025, visaient à finaliser l'exécution du premier plan d'action du groupe d'experts et à entamer l'élaboration de son deuxième ;

c) La cinquième réunion du groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques, qui s'est tenue le 28 avril 2025, visait à entamer l'élaboration du troisième plan d'action du groupe d'experts ;

d) Les onzième et douzième réunions de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, qui se sont tenues respectivement le 26 février et le 5 mai 2025, visaient à entamer l'élaboration du quatrième plan d'action de l'Équipe spéciale.

20. Le Comité exécutif et la présidence de la vingt-neuvième session de la COP ont organisé conjointement une manifestation parallèle sur les pertes et préjudices, qui s'est tenue pendant la vingt-neuvième session<sup>16</sup>. Cette manifestation avait pour but de mieux faire connaître le système mondial d'appui en matière de pertes et préjudices, l'accent étant mis sur le rôle que jouent le Comité exécutif et ses groupes d'experts thématiques, le Réseau de

<sup>12</sup> La liste des membres du réseau Santiago est disponible à l'adresse suivante : <https://santiago-network.org/about/members>.

<sup>13</sup> Voir <https://unfccc.int/event/WIMExCom22>.

<sup>14</sup> Des renseignements plus détaillés sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/loss-and-damage/workshop-and-meetings>.

<sup>15</sup> Pour en savoir plus sur l'exécution du deuxième plan d'action glissant du groupe d'experts des phénomènes qui se manifestent lentement pour 2024-2026, voir <https://unfccc.int/documents/646289>.

<sup>16</sup> Voir <https://unfccc.int/event/unpacking-the-loss-and-damage-landscape-wim-excom-and-cop-29-presidency-event>.

Santiago et le Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices s'agissant d'apporter aux pays en développement un soutien global et effectif en la matière.

21. À la soixante-deuxième session des organes subsidiaires, le Comité exécutif a organisé une consultation avec des parties prenantes<sup>17</sup> sur les directives volontaires qu'il est en train d'élaborer et qui portent sur les moyens d'améliorer la collecte et la gestion des données et informations relatives aux pertes et préjudices et nécessaires à l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence<sup>18</sup>. La consultation visait à permettre aux Parties d'échanger des données sur leur expérience et leurs difficultés concernant la communication d'informations sur les pertes et préjudices dans leur premier rapport biennal au titre de la transparence, et à recueillir des avis sur les directives volontaires qui viendront éclairer les travaux ultérieurs du Comité sur ce point.

22. En outre, le 13 juin 2025<sup>19</sup>, le Comité exécutif a organisé deux sessions d'un même webinaire (pour tenir compte des différents fuseaux horaires) sur les principales conclusions de son guide technique sur l'élévation du niveau de la mer<sup>20</sup>.

## 2. Réseau de Santiago

23. Pour faire avancer les travaux du Réseau de Santiago, le Conseil consultatif a organisé au cours de la période considérée six réunions informelles (cinq en ligne et une en présentiel) avant sa quatrième réunion.

24. La quatrième réunion du Conseil consultatif s'est tenue du 15 au 17 avril 2025<sup>21</sup> à Genève selon des modalités hybrides, a été diffusée en direct sur le Web et était ouverte aux observateurs. Elle a permis d'avancer dans les domaines suivants : établissement d'une présence régionale, prolongation des accords provisoires et poursuite de l'élaboration du projet de stratégie du Réseau de Santiago et d'autres documents stratégiques clés.

25. La cinquième réunion du Conseil consultatif est prévue du 2 au 4 septembre 2025 à Genève<sup>22</sup>.

26. À la vingt-neuvième session de la COP et à la sixième session de la CMA, le secrétariat du Réseau de Santiago a organisé les quatre manifestations suivantes afin de faire le point sur l'avancement des activités menées par Réseau et d'échanger avec des représentants de pays en développement et de populations vulnérables touchées par les effets des changements climatiques, ainsi qu'avec des membres potentiels, l'objectif global étant d'accélérer les activités susmentionnées<sup>23</sup> :

a) La présidence de la vingt-neuvième session de la COP a organisé une manifestation de haut niveau sur l'intensification de l'action climatique relative aux pertes et préjudices que permettait la mise en service totale du Réseau de Santiago, afin de souligner que le Réseau jouait un rôle essentiel de promotion de l'assistance technique et de la coordination des activités menées dans le domaine. Le Président de la vingt-neuvième session de la COP, les Coprésidentes du Conseil consultatif et la Directrice du secrétariat du Réseau de Santiago, les Coprésidents du Comité exécutif, l'un des Coprésidents du Conseil d'administration du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et des représentants du Vanuatu, du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont pris part à cette manifestation. À cette occasion, le Réseau a pu présenter les progrès réalisés,

<sup>17</sup> Voir <https://unfccc.int/event/stakeholder-consultation-on-draft-voluntary-guidelines-for-loss-and-damage-information-to-inform-the>.

<sup>18</sup> Décision 1/CMA.5, par. 133.

<sup>19</sup> Voir <https://unfccc.int/event/navigating-rising-seas-insights-from-the-wim-executive-committee-s-technical-guide-on-sea-level-rise>.

<sup>20</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 2025. *Technical guide on sea level rise*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/645572>.

<sup>21</sup> Voir <https://santiago-network.org/fourth-advisory-board-meeting>.

<sup>22</sup> Voir <https://santiago-network.org/fifth-advisory-board-meeting>.

<sup>23</sup> Pour plus d'informations sur les manifestations, voir <https://santiago-network.org/santiago-network-at-cop29>.

consolider son rôle en tant que fournisseur majeur d'une assistance technique en matière de prévention, de réduction et de prise en compte des pertes et préjudices, et souligner que, pour soutenir efficacement les pays en développement, il fallait garantir la cohérence et la complémentarité des actions menées ;

b) Les trois manifestations parallèles axées sur le Réseau de Santiago visaient à mieux faire connaître la mise en service du Réseau et à échanger avec des représentants de pays en développement et de populations vulnérables et avec de nouveaux membres potentiels du Réseau.

27. À la soixante-deuxième session des organes subsidiaires, le Réseau de Santiago a organisé une manifestation consacrée à la mise en service du Réseau grâce à la consolidation d'un pilier essentiel de l'architecture des pertes et préjudices<sup>24</sup>. À cette occasion, les Coprésidentes du Conseil consultatif du Réseau ont prononcé des déclarations liminaires et la Directrice du secrétariat du Réseau, l'un des Coprésidentes du Comité exécutif et la Directrice exécutive adjointe du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices se sont exprimés. La manifestation a contribué à améliorer la cohérence et la complémentarité des approches de prévention, de réduction et de prise en compte des pertes et préjudices. Par la suite, le secrétariat du Réseau de Santiago a organisé une consultation des parties prenantes visant à éclairer l'élaboration de la stratégie du Réseau.

28. Les premières réunions des membres du Réseau de Santiago, qui se sont tenues en deux séances en ligne pour tenir compte des différents fuseaux horaires, ont été organisées par le secrétariat les 19 et 20 mars 2025. Une soixantaine de participants représentant les membres du Réseau ont assisté aux réunions, qui ont constitué une occasion importante de renforcer la collaboration, de permettre aux membres de mieux comprendre les directives et processus du Réseau et d'échanger avec d'autres membres sur leurs priorités, leurs compétences et leur expérience.

29. En mai et juin 2025, trois sessions d'information ont été organisées à l'intention des intermédiaires nationaux auprès du secrétariat du Réseau de Santiago et des centres de liaison nationaux au titre de la Convention afin de leur présenter les objectifs, le but et les fonctions du Réseau de Santiago ainsi que les directives et les procédures pertinentes, et de leur donner un aperçu de leur rôle et de leurs responsabilités. Elles ont été l'occasion de formuler des recommandations sur la manière dont le secrétariat peut venir en aide aux demandeurs d'assistance technique dans les pays en développement.

30. Le secrétariat du Réseau de Santiago a organisé, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, une séance d'information à l'intention des représentants et points focaux nationaux chargés de la question en marge de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Genève du 2 au 6 juin 2025. Dans ce contexte, une séance spéciale a été consacrée aux approches globales visant à réduire les pertes et les préjudices en rapprochant l'action climatique de la réduction des risques de catastrophe, l'objectif étant de mettre en évidence les progrès réalisés dans les mécanismes relatifs aux pertes et préjudices, y compris les accords de financement et l'appui technique. Parmi les intervenants figuraient le Ministre vanuatuau des changements climatiques, de l'adaptation, de la météorologie et des risques géologiques, de l'énergie, de l'environnement et de la gestion des catastrophes, le Directeur exécutif du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et la Directrice du secrétariat du Réseau de Santiago.

31. Le premier atelier du Réseau de Santiago pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement s'est tenu les 26 et 27 septembre 2024, pendant la Pacific Resilience Week, à Suva. Il avait pour objet de contribuer à recenser les besoins d'assistance technique, de présenter les directives du Réseau relatives aux demandes d'assistance technique et de fournir des informations sur la procédure à suivre pour devenir membre du Réseau. Les prochains ateliers du Réseau de Santiago pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se tiendront du 22 au 24 juillet 2025 à Saly (Sénégal) et en décembre 2025 dans les Caraïbes.

<sup>24</sup> Voir <https://unfccc.int/event/full-operationalization-of-the-santiago-network-advancing-a-critical-pillar-of-the-loss-and-damage>.

32. On trouvera dans l'additif au présent document des informations de fonds sur l'avancement des travaux du Réseau de Santiago, notamment en ce qui concerne le renforcement institutionnel, la mise en service totale, les ressources et le positionnement.

---